



MATOUR, le 10/06/2024

Présents :

Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUÉRIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Nathalie LAPALUS, Marie-Christine GRIFFON, Émilie LESCUT, Jérémy PETITJEAN, Fabienne DARGAUD, Ludovic MICHEL, Amélie DORIN, Philippe SARRY

Excusés : Brigitte SARRAZIN

Animateur de séance : Annie VOUILLON

Secrétaire de séance : Thierry IGONNET

Participaient sans voix délibérative : Jean THOREUX suppléant, Annick GIRAUD

ORDRE DU JOUR

- **Commission Education et Solidarités Locales**
 - Compte-rendu
 - Cantine scolaire : prix des repas
 - Questions diverses
- **Commission CATE**
 - Compte-rendu
 - Questions diverses
- **Commission technique**
 - Compte-rendu
 - Questions diverses
- **Suivi des travaux et projets en cours**
 - Mise aux normes de la piscine municipale
 - Extension MSP
 - Hôtel du centre
 - 3 ensembles immobiliers
 - Questions diverses
- **La Poste**
 - Aménagements des locaux de La Poste : suites à donner
 - Evolution offre de services / horaires estivaux
- **Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux**
 - Questions diverses
- **Questions budgétaires**
 - Décision modificative
 - Questions diverses
- **Personnel communal**
 - CET I.SIMONET
 - Questions diverses
- **Projet éolien à Matour**
 - Participation de la commune à l'étude d'opportunité ?
 - Prise de capital au sein de la société de projet
 - Validation de l'accord de partenariat Baywa r.e. – SEM SELER – Energie Partagée Investissement – Matour – Pierreclos – Tramayes
 - Présentation du pacte du bloc communal Saint Cyr Mère Boitier, ENR éolienne
 - Délibérations
- **Questions et informations diverses**
 - Planning élus présence estivale
 - Remboursement avance de frais E Lescut
 - Festival des solutions écologiques : permanences
 - Incivilités
 - Participation au 80^e anniversaire de la libération
 - Forum des associations
 - Randonnée nocturne

Commission Education et Solidarités Locales

PERSONNES AGEES :

Pour faire suite à la rencontre avec Corentin ZAJAC de la Fédération Action Prévention Autonomie des seniors, la commune contribuera à organiser 10 séances d'initiations à l'informatique, la séance initiale se déroulera le 20/09/2024 à 9h30 pour découverte avant éventuel engagement. Villages solidaires organisera une conférence sur le sujet à l'automne.

Pendant l'été, des temps de rencontre collectives seront organisés les 17 juillet et 7 août à partir de 15h sous la halle au parc du Manoir avec possibilité d'assurer le transport. Au préalable, toutes les personnes ayant été visitées à domicile durant l'année auront reçu une invitation. Les participants seront accueillis par les « visiteuses » pour un moment de convivialité

ECOLES :

Tarification sociale de la cantine scolaire

La convention avec l'Etat arrive à son terme, le conseil municipal demande à la commission ESL de voir si elle peut être reconduite afin de permettre aux familles de bénéficier de ce tarif avantageux.

INOE :

Différentes questions se posent, la mise en place du prélèvement des factures est attendue par les familles. Il conviendra également d'étudier si le logiciel peut être utilisé, à l'avenir, pour les inscriptions de la cantine ?

Soutien scolaire

Villages solidaires souhaite répondre à la demande de l'école primaire de mettre en place un groupe de soutien scolaire pour les enfants repérés par les enseignants La question du nombre de bénévoles risque de se poser.

Commission CATE

ANIMATION

Marchés de producteurs :

Annie Vouillon, 1^{ère} adjointe, précise que la saison est prête avec plus de 20 producteurs cette année. Du matériel a été acquis soit 10 tables supplémentaires, 20 bancs et 5 « mange-debout »

Almanach de Saône et Loire 2025 :

Cet almanach a vu le jour en 2024, soutenu par le Conseil départemental. M. Abonnel, l'un des rédacteurs, propose d'insérer gratuitement une double page sur la MDP pour l'édition 2025. Le conseil municipal le remercie et se félicite de cette initiative.

Schéma départemental des GR :

Le conseil municipal prend connaissance du schéma départemental de cohérence des GR de Saône-et-Loire qui prévoit entre autres la création du GR de Pays « Tour de clunysois » avec une liaison avec le GR7 qui passe sur la commune.

Forum des associations :

Il aura lieu le samedi 31/08/2024. Le conseil municipal décide de l'ouvrir à toutes associations intéressées, y compris à celles qui ont leur siège social en dehors de la commune.

Randonnée nocturne :

L'OT organise chaque année des randonnées nocturne dans toutes les communes de l'intercommunalité. Celle de Matour est fixée au 2 juillet 2024, rendez-vous à Sur la place du village.

Il sera demandé à l'association des Amis du Manoir si elle accepte de l'accompagner comme par le passé, la commune se chargeant de la collation à l'arrivée.

COMMUNICATION - PROMOTION :

Programme estival :

Le conseil accepte d'engager la commune à hauteur de 500 €HT pour une parution dans le « Guide de l'été 2025 » pour 1/8 de page. La commune sera également présente dans le « Matulu » guide des sorties proposé gratuitement par la Renaissance.

Panneau-Pocket :

Cette application est désormais active.

MAISON DES PATRIMOINES :

Travaux en cours : il ne subsiste que les travaux de menuiserie dans les annexes et la reprise de l'entrée des véhicules par ETPC pour régler les problèmes de stagnation d'eau.

Supports de promotion : différents supports de promotions et de visites sont en cours de distribution ou finalisation, dépliant Maison des Patrimoines - livret découverte pour les enfants - livret de visite - livret FALC (facile à lire et à comprendre) – cartels

Par ailleurs, 21 panneaux sont en cours d'impression pour signaler les éléments remarquables de la commune dont 12 pour le « circuit du sonneur » qui permettra une découverte de la commune par un cheminement balisé de 1 à 3 km.

Tourisme et handicap : label en attente de validation suite au passage de la commission départementale pour 1 à 4 niveaux de handicaps : mental, moteur, visuel et auditif.

Accueil d'enfants : 725 enfants sont inscrits à ce jour pour des séjours à la journée sur 2024, la commission souhaite développer l'accueil de classes sur plusieurs jours en partenariat avec le Lab 71 en intégrant le Pass'culture (aide de l'état aux élèves ou aux établissements scolaires)

ZONE DU PALUET :

Travaux en cours :

Les travaux du parking sont achevés, ceux du sentier complémentaire retardés par le mauvais-temps.

Signalétique :

Les panneaux préparés par la société Géodézic seront installés fin juin pour l'aire de Camping-car, les boucles de la Garenne, le mini-golf ainsi qu'un panneau d'accueil au niveau du parking.

Etang de pêche :

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 016/2022 fixant les tarifs de l'étang de pêche pour la saison 2022-2023-2024. Il précise qu'il convient d'apporter des précisions.

Le conseil municipal, sur propositions de la commission pêche, valide les tarifs d'accès à l'étang de pêche du Site de Loisirs du Paluet comme suit :

Site de Loisirs du paluet	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tarifs étang de pêche	€	€	€	€	€	€
	Pour mémoire					
Carte demi-journée adulte	3.90	3.90	3.90	4.00	4.00	4.00
Carte demi-journée mois de 16 ans à partir de 9 ans révolus	2.20	2.20	2.20	2.50	2.50	2.50
Carte journée adulte	5.60	5.60	5.60	6.00	6.00	6.00
Carte journée moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	3.90	3.90	3.90	4.00	4.00	4.00
Carte hebdomadaire adulte	22.50	22.50	22.50	24.00	24.00	24.00
Carte hebdomadaire moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	11.50	11.50	11.50	12.00	12.00	12.00
Carte annuelle adulte	63.00	63.00	63.00	65.00	65.00	65.00
Carte annuelle moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	34.00	34.00	34.00	35.00	35.00	35.00
Carte journalière adulte vendue au bord de l'étang	8.00	8.00	8.00	12.00	12.00	12.00
Carte journalière moins de 16 ans vendue au bord de l'étang à partir de 9 ans révolus	6.00	6.00	6.00	10.00	10.00	10.00

Avant l'âge de 9 ans révolus, la pêche est autorisée sans carte mais limitée à une seule canne.

Le conseil municipal **DELIBERE** à l'unanimité, il

- **VALIDE** les modifications proposées
- **CHARGE** le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

Commission Technique

Autoconsommation collective :

Démarrage de l'autoconsommation collective au 01/06 pour la piscine et la maternelle, production depuis mi-mai.
Concernant les ateliers municipaux, l'autoconsommation est prévue en juillet mais elle sera partielle.

Piscine municipale :

On note une amélioration mais toujours des pertes d'eau conséquentes (environ 16m³/jour et un objectif à 4m³/jour). Un problème mineur d'algues probablement causé par un nettoyage de fond insuffisant au démarrage

Suivi de travaux et projets en cours

○ **Requalification et mise aux normes de la piscine municipale**

La piscine de Matour est vieillissante et les travaux engagés chaque année ne font que repousser une mise aux normes avec des travaux importants devenus inévitables.

Devant cette situation, la municipalité a lancé une consultation de devis auprès de 6 bureaux d'étude pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune de la mise en œuvre du projet.

Thierry Michel précise que seulement deux cabinets ont répondu, Mission H2O et ETYO REAL ESTATE. L'analyse des offres réalisée en interne au titre de la valeur technique retenu pour 50% de la note, le prix retenu pour 40% et les délais pour 10 % donne un net avantage à la société Mission H2O. Il propose de retenir cette offre qui est par ailleurs la moins-disante à hauteur de 62 280 €HT

Alain Guérin précise que la Banque des Territoires soutient les projets des communes labellisées Petites Villes de Demain en mobilisant des co-financements pour les études impulsées et en proposant des offres de prêts à long termes. Il propose de solliciter la Banque des Territoires pour un accompagnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'engager une étude pour la mise aux normes de la piscine municipale

Retient le cabinet Mission H2O pour réaliser cette étude qui comprend les phases suivantes :

- Etat des lieux
- Programme
- Procédure de choix du MOE
- Subventions
- Suivi conception du projet
- Suivi des travaux et assistance à la réception

- **SOLLICITE** la Banque des Territoires au titre de l'ingénierie et donne tous pouvoirs au maire ou un adjoint pour signer les documents nécessaires à cette demande.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire ou adjoints pour solliciter toutes aides financières pour ce dossier

○ **Ensemble 3 immeubles :**

Il a été confirmé par les services de la préfecture que ce dossier ne pourrait être financé cette année par l'Etat, la priorité ayant été donnée à l'hôtel du centre.

Alain Guérin précise qu'en dehors du financement de l'état, il est possible d'obtenir d'autres aides mais que celles-ci ne peuvent concerner que la partie commerce, les appartements n'étant pas éligibles. En conséquence, il paraît opportun de scinder ce projet en deux parties et de présenter prioritairement la rénovation des trois espaces commerciaux en rez-de-chaussée et de solliciter à nouveau les aides de l'état au titre de la DETR-DESI uniquement sur cette partie.

La création des appartements à l'étage pourra être étudié ultérieurement avec des travaux portés par la collectivité ou tout autre investisseur. Le conseil se déclare favorable à cette proposition.

Après en avoir débattu, **DELIBERE**, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de scinder la rénovation de l'ensemble 3 immeubles du 2 au 8 grande rue en deux phases, réhabilitation des trois espaces commerciaux en rez-de-chaussée et création de logements à l'étage avec un accès distinct.
- **ENGAGE** prioritairement la réhabilitation de trois espaces commerciaux au rez-de-chaussée
- **SOLLICITE** une modification de l'étude auprès du cabinet Archéтик
- **DONNE** tous pouvoirs au maire ou adjoints pour solliciter toutes aides financières pour ce dossier

○ **Hôtel du centre**

Le projet de réhabilitation de l'Hôtel du Centre pourrait prochainement commencer. Une aide de l'Etat a été accordée à hauteur de 609 000€ et le dossier pour les aides Effilogis est en cours. Il serait également possible de solliciter une aide de la Feder rural (aide européenne attribuée par la région) en prouvant la vétusté des locaux.

Le conseil municipal décide de lancer les travaux.

La poste

○ **Aménagements des locaux de La Poste : suites à donner**

En réponse à sa demande, la commune a reçu une proposition de cahier des charges pour la délocalisation du bureau de Poste dans le Centre de Matour, dans les trois immeubles immobiliers.

Après réflexions le Conseil Municipal s'accord à dire que le cahier des charges est surdimensionné et ne correspond pas aux services offerts par La Poste, à Matour.

○ **Evolution offre de services / horaires estivaux**

Les horaires du bureau de poste à partir du 01/07/2024 seront modifiées de la manière suivante :

- Mardi et mercredi de 14h à 16h
- Jeudi et vendredi de 09h à 12h
- Un samedi sur deux de 09h à 12h (13-07, 27-07, 10-08, 24-08)

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

○ **Réseau d'Eau Potable :**

La liaison Crozet-Croux sera terminée cette semaine, celle de Neuilly débutera la semaine prochaine.

Questions budgétaires

○ **Convention de gestion avec la DGFIP**

Le maire informe l'assemblée de l'intérêt qu'il aurait à passer une convention entre la commune et le comptable assignataire, afin de préciser les domaines dans lesquels ceux-ci peuvent développer leur coordination dans l'objectif d'améliorer le niveau de recouvrement des produits mise en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Il présente cette convention, transmise par le comptable lors d'une réunion dans ses locaux à Mâcon. Elle s'appuie sur la charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, en vue d'optimiser le recouvrement et la qualité du service rendu aux usagers.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de passer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable assignataire de la commune., telle qu'amandée et présentée par le Maire
- **FIXE** le seuil minimum de mise en œuvre des actes de recouvrement à quinze euros,
- **ACCEPTE** le principe d'admission automatique en non-valeur des plus petits reliquats inférieurs au seuil de quinze euros
- **CHARGE** le maire ou un adjoint de finaliser la convention avec le comptable, signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Personnel communal

Le conseil municipal est informé de l'arrivée le 17 juin d'un adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par voie de mutation. Une convention est à prévoir avec sa collectivité d'origine, concernant les modalités de transfert son compte-épargne-temps

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer la convention relative au transfert du CET de l'agent

Projet éolien à Matour

o Études de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Matour

M. Philippe SARRY ayant indirectement des intérêts personnels sur la zone du projet, n'a pas donné son avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet éolien.

Dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables fixés, notamment, à travers la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), et à l'occasion de l'exercice d'identification de ZAER imposé par la loi APER du 10 mars 2023, après que l'intercommunalité ait renoncé à traiter de cette question, les communes de Matour, Pierreclos et Tramayes ont souhaité réfléchir ensemble à la possibilité de faire émerger un projet éolien développé et construit avec et pour le territoire.

Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu avec différents acteurs, dont la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables et Energie Partagée. Après plusieurs contacts avec des développeurs et à l'issue d'un processus de sélection, la société BayWa r.e. France a été choisie pour co-développer avec les acteurs susmentionnés des projets éoliens sur les communes de **Matour, de Pierreclos et de Tramayes**.

La SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables (SELER), dont le siège social est situé 200 boulevard de la Résistance 71000 Mâcon, est une société d'économie mixte créée à la fin de l'année 2022 par le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL), qui en est l'actionnaire majoritaire. Sa raison d'être est d'accompagner les collectivités du Département de Saône-et-Loire qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique en leur apportant une ingénierie technique et financière notamment.

Énergie Partagée essaime, accompagne et finance des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Pour accomplir ces missions, le mouvement s'est structuré autour d'une association, d'une coopérative et d'un outil d'investissement. Cette dernière structure, Énergie Partagée Investissement, collecte l'épargne citoyenne et l'investit au capital de projets d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie.

La société BayWa r.e. France, dont le siège social est situé 105 rue La Fayette 75010 Paris, développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens sur le territoire français.

Il est également rappelé que l'article L. 2253-1 du Code général des collectivités territoriales autorise les communes et leurs groupements à investir dans des sociétés par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Dans ce contexte, de nombreuses réunions de travail et de nombreux échanges ont eu lieu au cours du premier semestre 2024, en particulier une présentation en conseil municipal le 11 mars 2024 afin de définir les principes de développement d'un projet éolien au bénéfice du territoire et les modalités partenariales d'un tel projet. Cela a également permis d'informer les élus sur le déroulé d'un développement éolien, les études qui doivent y être menées, le planning de concertation et d'information ainsi que les grandes étapes de développement.

Les communes de Matour, Pierreclos et Tramayes ayant souhaité mener une démarche conjointe et créer les conditions d'une véritable solidarité entre elles, ce projet, s'il voyait le jour, consiste - en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur – à étudier l'implantation d'éoliennes sur une à trois zones : Matour Est, Matour Ouest et Pierreclos/Tramayes.

Considérant que,

- le projet repose sur un partenariat qui fait preuve d'un fort ancrage local conformément à la volonté des élus du territoire ;
- ce projet éolien revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il contribue à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité propre et locale et qu'il inclut les habitants du territoire en leur offrant la possibilité de prendre part au capital et ainsi maximiser les retombées locales ;
- la commune de Matour souhaite prendre part dans le développement des énergies renouvelables dans l'objectif global d'accroître la souveraineté et la sécurité énergétique de la France ;
- le montage imaginé permet de garantir la défense des intérêts du territoire et en particulier celui des collectivités locales via la création d'une ou plusieurs société(s) de projet dont les caractéristiques seraient les suivantes :
- Actionnariat : 51% BayWa r.e. France, 20% SEM SELER, 19% bloc communal, 10% Energie Partagée,
- Gouvernance : prise des décisions structurantes au sein d'un comité stratégique composé de 10 membres, dont 3 seront des représentants du bloc communal – prise des décisions à la majorité des 8/10èmes,
- Contribution financière pour les collectivités : apport en capital à hauteur de la valeur nominal des parts et absence de participation aux coûts externes de développement ;
- La démarche de solidarité entre les communes implique la signature d'un « Pacte du bloc communal » ayant vocation de préciser et régir le mode de représentation, d'organisation, de coordination et de décision des communes dans le cadre de leur participation à la future société de projet ainsi que la possibilité d'inclure d'autres collectivités du territoire de Saint-Cyr Mère Boitier dans cette démarche ;
- les parties prenantes souhaitent maximiser les retombées économiques locales, en particulier à l'échelle des communes et de l'intercommunalité ;
- La possibilité de valoriser tout ou partie de l'électricité localement sera étudiée ;
- La démarche de développement d'un tel projet nécessite pour la société BayWa r.e. France ou une société de projet dédiée de contacter les propriétaires et exploitants des parcelles situées dans la zone d'implantation potentielle ;
- Les parties prenantes se sont engagées à respecter à la fois la Charte d'Energie Partagée telle qu'adoptée le 18 mai 2010 et la Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés édictée par France Renouvelables et AMORCE dans sa version de novembre 2022 ;
- La population locale sera régulièrement informée et conviée à participer au projet lors des actions de communication prévues tout au long du projet et dans le cadre d'un futur comité de pilotage ;
- La note explicative de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation 5 jours francs avant la réunion du Conseil Municipal ;

Le conseil municipal, après avoir débattu, à la majorité,

DELIBERE

A à la majorité de 9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 voix CONTRE :

- **EMET** un avis favorable à l'étude d'un développement éolien sur la commune de Matour ;
- **EMET** un avis favorable de principe pour prescrire et mettre en œuvre, dans les prochains mois, un partenariat avec les communes du territoire de la CC SCMB qui le souhaiteraient la SEM SELER, Energie Partagée et BayWa r.e. afin de développer, construire et exploiter un parc éolien suivant les principes précédemment rappelés ;
- **AUTORISE** la société BayWa r.e. France, pour le compte de la future société de projet, à réaliser ou faire réaliser la sécurisation foncière ainsi que les études de faisabilité techniques et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Matour;
- **LANCE** avec les communes de Pierreclos et Tramayes, la société BayWa r.e. France, la SEM SELER et Energie Partagée ou une société de projet dédiée, plusieurs événements de concertation et d'information grand public sur les sujets écologiques et énergétiques sur les communes de Matour, Pierreclos, et Tramayes ;
- **AUTORISE** la société BayWa r.e. France, la SEM SELER ou une société de projet dédiée, à déposer toutes les demandes de levées de servitudes et demandes d'autorisations administratives nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien ;
- **PRECISE** qu'une délibération ultérieure de la commune de Matour viendra autoriser et spécifier plus précisément la composition finale de l'actionariat et du capital de la future société de projet partagée entre les partenaires et la commune de Matour, ainsi que la valeur nominale desdites actions ;
- **VALIDE** le « Pacte du bloc communal » relatif audit projet ;
- **S'ENGAGE** à ce que la commune de Matour respecte la Charte d'Energie Partagée telle qu'adoptée le 18 mai 2010 et la Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés édictée par France Renouvelables et AMORCE dans sa version de novembre 2022
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien et prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Questions et informations diverses

o Remboursement avance de frais E Lescut

Thierry IGONNET indique à l'assemblée que la conseillère Emilie LESCUT a réglé une facture d'un montant de 59.98 € TTC pour l'achat de pot de fleurs pour la commune. Il demande à la Commune de procéder au remboursement de la conseillère.

Après avoir entendu le rapport de Thierry IGONNET, le Conseil municipal

DELIBERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que la Commune rembourse le montant de 59.98€TTC à la conseillère Emilie LESCUT ;
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

o **Incivilités**

Il est constaté régulièrement de nombreuses incivilités de la part des automobilistes ; des personnes stationnent notamment le long du trottoir de l'Ecole primaire, office de tourisme et pizzeria, gênant la sortie de stationnement, le passage des voitures. Le jeudi matin, jour du marché, des voitures stationnent en double file ; des véhicules remontent également le sens interdit...

A cela s'ajoute d'autres problématiques comme les chiens en liberté, les déjections... ainsi que les dépôts sauvages et la présence de déchets inappropriés (verre...) dans les poubelles jaunes.

Plusieurs pistes sont étudiées pour limiter ces mauvais comportements. La commune de Matour souhaite éviter les mesures coercitives, mais comment ? Les conseillers municipaux constatent qu'un système de contrôle et d'amendes est peut-être la seule solution ? Il pourrait être mis en place après une période de prévention : article dans la lettre municipale, papillons autocollants, marquage au sol...

o **Plannings**

Plusieurs plannings circulent afin d'organiser :

- La présence des élus durant la période estivale
- La permanence des élus pour les élections législatives le 30/06 et 07/07
- La participation des élus pour les ateliers du festival des solutions écologiques le dimanche 08/09

Il est également rappelé les événements suivants :

- CA du collège : 20 juin
- Conseil d'écoles : 25 juin
- AG du Basket : 15 juin
- Olympiade du Foyer Rural : 16 juin
- Brocante de la Marpa : 28 juillet
- Désherbage du cimetière : 29 juin
- Randonnées nocturnes à Matour : 02 juillet

o **Dates à retenir**

Maire Adjoint SG	Mardi	24/06	20h30
Commission ESL	Mardi	09/07	19h00
Commission technique	Mardi	09/07	20h30
Conseil Municipal	Jeudi	11/07	20h30

Séance levée à 23h30

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance



